EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FILLIÈRE N° 2023-17

Séance du 13 février 2023

A dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 février 2023, s'est réuni dans les locaux de la salle Jean Bouvet, sise 177 Rte du Praz – Les Ollières – 74370 FILLIÈRE, conformément à la délibération n°2020-76 du 14 septembre 2020 qui fixe les lieux de réunion du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 33 - Présents : 23 - Pouvoirs : 2 - Votants : 25

OBJET : MODIFICATIONS DES TARIFICATIONS AU TITRE DE LA RODP

Présents : ALAIS I. – ALESINA C. – ANSELME C. – BÉVILLARD J-P. – BOCQUET J. – BOUCLIER S. – BURDIN C. – CHEVALLIER M. – DAUBERCIES M-C. – DELLILE M. – DUPONT C. – FUMEX A. – JACOB C. – LAFFIN C. – MAXENTI J-C. – MERCIER-GUYON C. – NICOLAS A. – ODORICO L. – PONTAIS M. – REYDET N. – ROPHILLE C. – RUBIN-DELANCHY J-Y. – SELLECCHIA É.

Excusés : ALLEGRET-PILOT A. (pouvoir à CHEVALLIER M.) – ESCALON-DESTRUEL J-S. (pouvoir à ALESINA C.) – RIGOBERT S.

Absents : BERTHOLIO C. – BÉVILLARD C. – BLOCH S. – DITTA E. – FILLION L. – RÉVEILLON É. – VINDRET R.

Secrétaire de séance : BOUCLIER S.

Entendu l'exposé suivant :

La présente délibération a pour objet de modifier deux points dans la grille des tarifications au titre de la redevance d'occupation du domaine public *(annexe – tarifs publics 2023)* :

- Ajout des tarifs « Chapelle de recueillement » et « poids public »,
- Ajout des tarifs d'occupation du domaine public pour les stations de vélo Velonécy,
- Révision des conditions d'application de la redevance d'occupation du domaine public visant les commerces ambulants / food trucks.

Au titre de la redevance d'occupation du domaine public, une tarification annuelle est applicable à ce jour aux commerces ambulants de type « food truck », sans que la non-occupation ponctuelle sur la période visée par arrêté, ni le désistement en cours d'année ne fassent l'objet d'une réduction de la redevance.

Dernièrement, la commune a reçu la demande d'exploitants de ces commerces du territoire portant sur l'exonération du règlement de la RODP qui leur est applicable sur les périodes non travaillées, en raison de la prise de risque que leur installation constitue sur l'année sans garantie d'une activité suffisante, et témoignant d'une conjoncture difficile dans leur secteur d'activité.

Aussi,

Vu le Code général des collectivités territoriales en sa partie législative, et notamment ses articles L. 2213-6 et L 2331-4, L 2333-6 à L 2333-16,
Vu l'article L 113-2 du code de la voirie routière,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L 2125-1 à L 2125-6,
Vu la délibération du conseil municipal n° 2022-139 du 12 décembre 2022, modifiant les tarifications au titre de la redevance d'occupation du domaine public,
Vu l'avis rendu par le bureau municipal le 09/01/2023,
Considérant la volonté de la commune de soutenir et faciliter l'exercice de ces activités sur son territoire, en maintenant les tarifs en vigueur tout en assouplissant le modèle d'application du recouvrement des redevances, basé en l'occurrence sur un « prorata temporis » annuel et conditionné à une cessation complète de l'activité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'ajout des tarifs « Chapelle de recueillement », « poids public » et « occupation stations Vélonécy » dans la grille en annexe,

- **APPROUVE** le nouveau mode d'application de la redevance d'occupation du domaine public visant les commerces ambulants / food trucks.

Le secrétaire de séance
Stéphane BOUCLIER

Le Maire
Christian ANSELME

Certifié exécutoire par le M. le Maire
compte-tenu de la transmission
en Préfecture le : 22 FEV. 2023
Publication le : 22 FEV. 2023

COMMUNE DE FILLIERE (Haute-Savoie) R.F.

COMMUNE DE FILLIERE (Haute-Savoie) R.F.

Tarifications au titre de la Redevance d'Occupation du Domaine Public de la commune de Fillière - 2023

DESIGNATION	PRIX 2023	
Grand manège (stationnement)	45 €	par jour
	5 €	par jour /jour eau et électricité par véhicule
Manège enfantin (stationnement)	20 €	par jour
	5 €	par jour /jour eau et électricité par véhicule
Structure gonflable, stand de tir, pince, grue, trampoline, snack, jeux de loterie (stationnement)	15 €	par jour
	5 €	par jour /jour eau et électricité par véhicule
Pêche aux canards, barbe à papa, stand de churros, stand de glaces (stationnement)	10 €	par jour
	5 €	par jour /jour eau et électricité par véhicule
Pénalités pour installation irrégulière petit manège	300 €	
Pénalités pour installation irrégulière grand manège	600 €	
Emplacement de taxi	178,50 €	par an
Ambulant – camion aménagé (outillage) par passage	52,50 €	par passage
Droit de stationnement annuel Food truck / commerce ambulant Appel de la redevance en fin d'année - application du tarif correspondant, au prorata de la période d'activité réelle exercée et exclusivement en cas de cessation complète d'activité (Les absences ou interruption d'activité ne font pas l'objet d'exonération)	682,50 €	pour un emplacement ou une journée par semaine d'occupation,
	630 €	pour le deuxième emplacement ou la deuxième journée par semaine,
	577,50 €	pour le troisième emplacement ou la troisième journée par semaine,
	525 €	pour le quatrième emplacement ou la quatrième journée par semaine,
	472,50 €	pour le cinquième emplacement et les suivants ou la cinquième journée par semaine et les suivantes.
Jardins communaux	30 €	par an
Location terrain communal pour stationnement de véhicules d'une entreprise	2 000 €	par an
Bulle de vente	525 €	par mois
Terrasses ouvertes, étalages, divers de + de 1 m² au sol, exposition-vente, (véhicules…)	100 €	Droit fixe annuel au m² : par an pour + 20 m²
	50 €	Droit fixe annuel au m² : par an pour - 20 m²
Cirque	63 €	par jour / Caution : 300 €
Marché hebdomadaire	50 €	par an avec électricité
	40 €	par an sans électricité
	2 €	les volants
Emplacement véhicules de location	178,50 €	par place et par an
Chapelle de recueillement	90 €	pour 3 jours
Poids public	2,00 €	par pesée
Redevance d'occupation du domaine public des stations Vélonécy	1 € / m²	